

252 **◆ Indications géographiques :  
le virus « générique »**

Jacques Audier

« Une indication géographique de produits agricoles, agroalimentaires ou autres, n'est plus protégée lorsqu'elle est considérée comme « générique » ou « semi-générique ». Le « générique » ou « semi-générique », dont les définitions sont uniformisées, peuvent être diversement déterminés. Considéré il y a peu comme indestructible le « générique » ou « semi-générique » commence à céder du terrain sous l'effet de négociations multilatérales ou bilatérales, et de l'évolution des marchés et des opinions.

261 **◆ La difficile mais irréversible  
émergence des marques olfactives**

Pierre Breese

« Qu'une odeur puisse constituer une marque est aujourd'hui admis. La représentation graphique d'un signe olfactif constitue la pierre d'achoppement. Les récentes décisions de l'OHMI, de la CJCE et de l'Office britannique des marques ont permis de préciser les conditions d'acceptabilité des représentations graphiques possibles : cette représentation doit être claire, précise, complète par elle-même, accessible, durable et compréhensible par elle-même. Ces conditions pourraient être vérifiées par une représentation imagée ou une description textuelle.

269

**◆ Brevet et prix des médicaments  
dans les pays en développement**Emmanuel Combe  
Étienne Pfister

« Cet article analyse l'impact économique de la mise en place d'un droit de brevet, dans les pays du Sud, sur le prix des médicaments, à la suite de l'accord ADPIC. Si l'instauration d'un brevet doit conduire à une augmentation du prix des médicaments sous brevet, il n'en demeure pas moins que cet effet apparaît variable à la fois selon les thérapies et les pays, et difficile à mesurer compte tenu des différentes stratégies possibles des firmes pharmaceutiques. En outre, il n'est pas sans intérêt d'évaluer l'impact à long terme de l'accord ADPIC sur l'incitation à innover des laboratoires, en particulier dans le cas des maladies dites « tropicales ».

278

**◆ La protection du résultat de  
recherches futures :  
Les Reach-Through Claims dans les  
droits européens et américain**Pierre Véron  
Olivier Moussa

« Les inventeurs d'outils de recherche tentent de plus en plus d'accéder au profit généré par les produits finaux découverts grâce aux outils qu'ils ont mis au point. Ils utilisent pour cela différents mécanismes, dits en anglais « reach-through » : les brevets d'invention, à travers de nouvelles techniques de rédaction des revendications, les actions en contrefaçon et les accords de licence. L'article en fait une analyse approfondie à la lumière des pratiques européennes et américaine.

## 286 ◆ Réinventer l'invention ?

Michel Vivant  
Jean-Michel Bruguière

« Si la notion d'invention pendant longtemps n'a guère retenue l'attention, désormais prenant acte de la pratique de l'OEB qui en fait la première condition de brevetabilité, il devient impératif de s'interroger sur son contenu. Or une idée reçue est qu'invention et découverte s'opposent radicalement. Pourtant, à mieux considérer les choses, c'est plutôt de « continuum » qu'il s'agit, l'observation des rapports existant entre les deux notions permettant de comprendre l'invention dans sa complexité : mise en lumière (peu important le cheminement suivi) d'un résultat « productif », « opératoire », fonctionnel. Cet exercice de définition est d'autant plus justifié qu'en présence des innovations contemporaines qui font débat, il permet non seulement de distinguer le brevetable du non brevetable mais encore de mesurer la juste portée de ce qui a pu ou pourra être breveté.

## C H R O N I Q U E S

## 293 ◆ Droit d'auteur et droits voisins

André Lucas  
Pierre Sirinelli

## 307 ◆ Droit des créations techniques

Jean-Christophe Galloux  
Ernest Gutmann  
Bertrand Warusfel

## 315 ◆ Transversales

Valérie-Laure Benabou  
Stéphane Lemarchand  
Elisabeth Logeais

## 329 R E V U E D E S T H È S E S

## A C T U A L I T É S

## 334 ◆ Publications récentes

## 335 ◆ Actualité réglementaire